

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU :

24 MAI 2007

PRESIDENT : Michel BOUCHEZ, Maire.

PRESENTS : HOCHART D. BERTIN A. SZAT S. LANCEL L. MACIAZEK C. CHAUDAUDRA.E .FLAMENT A. Adjoints
GERARD J. SKIBA R. PAW R. BAILLEZ A. BEKAERT P. GAJDA B. MOLENDRA.E .BIELKIN L. MONNIER V.
PRZYBOROWSKI B. HENOT D. BOUKHATEB N. Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : PAMULA M. DELOFFRE G. SYS M. .ZEGGAI N.
Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES : MERESSE M.H. REGNIER M. Conseillères municipales

ABSENTS NON EXCUSES : DEVERMELLE M. SZCZEPANSKI R. THIRION J.P. Conseillers Municipaux

SECRETAIRE : MONNIER V.

★★★★★★ LE PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE EST LU ET ADOPTÉ. ★★★★★★★

ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions municipales prises en vertu de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités

Territoriales à savoir :

- préemption d'un bien sis 5 ruelle Monvoisin
- contrat de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de VRD du lotissement rue D.Casanova,
- désignation d'un avocat pour procédure contre les gens du voyage,
- placement de fonds
- attribution de la fourniture de repas aux centres de loisirs municipaux .

REVISION SIMPLIFIEE DU P.L.U.

Le Conseil Municipal à l'unanimité clôt la concertation engagée pendant la phase des études et

approuve la révision simplifiée pour les trois projets déposés :

- construction d'une maison d'accueil spécialisée
- rétablissement d'une liaison entre l'ex cité du vieux 9 et la cité du Moulin
- mise en sécurité d'un lieu cultuel.

GARANTIE D'EMPRUNT AU L.T.O.

La garantie solidaire de la commune est accordée à l'unanimité en ce qui concerne un emprunt contracté par la SA HLM LTO Habitat auprès

du Crédit Foncier de France pour la construction de trois logements individuels T4
locatifs sociaux.

CONVENTION D'AMENAGEMENT AVEC PAS-DE-CALAIS HABITAT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de passer une convention d'aménagement relative à la construction de dix huit logements individuels (béguinage) avec Pas-de-Calais Habitat à ARRAS et autorise le Maire à signer ladite convention.

BAIL DE LOCATION D'UN EMPLACEMENT

Un contrat de bail sera signé entre la commune et ORANGE FRANCE en ce qui concerne la mise à disposition par la commune à l'opérateur d'une partie de la parcelle AI 177 (environ 50 m2) pour l'implantation d'une station relais moyennant un loyer annuel de 1500 € révisable selon l'indice trimestriel du coût de la construction.
Décision adoptée à l'unanimité.

LOTISSEMENT RUE DANIELE CASANOVA

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la réalisation d'un lotissement de cinq parcelles libres de constructeur sur le terrain cadastré AC483, 551 p et 603 p rue D. Casanova.

ALIENATION D'UN TERRAIN

La parcelle cadastrée AI 184 (ex 131 p) rue Jean J.Rousseau sera vendue à l'association Culturelle Algérienne moyennant le prix fixé par le Service des Domaines de 7 800 € .Décision adoptée à l'unanimité.

REMBOURSEMENT D'UN SINISTRE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le remboursement de la franchise des dommages occasionnés à un candélabre d'éclairage public pour un montant de 220 €

PROLONGATION DE DELAI DE LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT RUE DAUTRICOURT ET BRIQUET.

Les délais relatifs à l'expropriation n'ayant pas permis à la Société d'Economie Mixte Artois Développement d'achever la restructuration du quartier dans le délai imparti, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prolonger de trois ans la convention publique d'aménagement rues Dautricourt et Briquet et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

